



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Danger d'incendie de forêt: appel à la prudence

En raison des conditions météorologiques de ces derniers mois, le degré de danger d'incendie a augmenté sur tout le territoire cantonal. Les récentes précipitations ont permis d'améliorer la situation dans certaines régions, mais le danger reste marqué par endroits. La situation requiert dès lors une grande prudence lors d'activités en plein air impliquant des feux en forêt et à proximité, particulièrement lors du week-end de Pentecôte.

Au vu des conditions météorologiques et de la situation sur le terrain, le degré de danger d'incendies de forêt a été fixé à 3 (marqué) pour le Plateau et le Jura. Il est de 2 (limité) sur les Préalpes, où les précipitations ont permis de détendre temporairement la situation. Le sol forestier reste généralement sec et peut facilement s'enflammer, même si, localement, de l'humidité résiduelle et la présence de végétation verte au sol peuvent atténuer le danger.

En raison des températures en hausse annoncées pour le week-end de Pentecôte, de l'incertitude au sujet des précipitations que les orages pourraient apporter ainsi que de la fréquentation attendue dans les forêts, le Canton émet un avis de prudence pour la pratique des feux en forêt et à proximité, particulièrement sur le Plateau et au pied du Jura.

La population est ainsi appelée à faire preuve d'une grande prudence et à se conformer aux consignes des autorités locales, certaines communes ayant en effet interdit les feux sur leur territoire. Dans tous les cas, les feux doivent être surveillés en permanence, gardés sous contrôle et complètement éteints avant d'être abandonnés. Il est également fortement recommandé d'utiliser des foyers fixes, situés sur une surface non inflammable, et de ne pas faire de feu à même le sol. Les allumettes et cigarettes doivent aussi être soigneusement éteintes avant d'être jetées dans une poubelle. La prudence est également de mise lors de l'incinération, dans le cadre professionnel, de déchets agricoles ou forestiers. En cas de vent fort et de rafales, il est par ailleurs préférable de s'abstenir de tout feu en plein air. Enfin, tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud www.vd.ch/forets (incendies de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.